

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*
Madame Jessica Goulet (poste 1) – *vice-présidente*
Madame Catherine Michaud (poste 5)
Madame Anny Perron (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Madame Bianca Tremblay (poste 10)
Madame Elizabeth Renaud (poste 13)
Madame Guylaine Fortin (poste 14)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général et directeur du Service des ressources matérielles
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

EST ABSENTE :

Madame Gisèle Touré (poste 8)

INVITÉE :

Madame Maryse Savard, directrice du Service des ressources humaines

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0210-22

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visioconfé-
rence ou
séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0211-22

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3 – ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

En respect de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, l'administrateur suivant a prêté le serment devant le directeur général ou la personne désignée, de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité :

Catherine Michaud, le 28 novembre 2022

Cette prestation de serment constitue une inscription au livre des délibérations du Centre de services scolaire de la Baie-James et est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-051.

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0212-22

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Assermentation des nouveaux administrateurs;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions;
6. Déclaration d'engagement des nouveaux administrateurs - dépôt;
7. Déclaration d'intérêts des nouveaux administrateurs - dépôt;
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2022;
9. Cession d'un terrain à la Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau;
10. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves – adoption;
11. Acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson;
12. Octroi de contrat pour la location d'une pelle hydraulique pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James;
13. Rapport du comité de vérification;
14. États financiers 2021-2022 – acceptation;
15. Rapport du comité des ressources humaines;
16. Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires – amendement;
17. Politique de prévention du harcèlement psychologique et de la violence en milieu de travail – amendement;
18. Politique en matière de télétravail – adoption;
19. Évaluation de la direction générale – adoption de la grille d'évaluation de la performance 2022-2023;
20. Rapport de la direction générale;
21. Demande de la Ville de Chibougamau;
22. Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 – bilan et portrait de la réussite;
23. Groupe neurones Nord-du-Québec – dépôt du *Rapport annuel 2021-2022*;
24. Correspondance;
25. Comité de parents;
26. Divers :
 - 26.1 Démission d'un administrateur (poste 11);
 - 26.2
27. Période de questions;
28. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

POINT 6 – DÉCLARATION D’ENGAGEMENT DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS - DÉPÔT

En respect de l’article 4 du *Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d’engagement de l’administrateur suivant a été remplie et est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-052 :

Catherine Michaud

28 novembre 2022

POINT 7 – DÉCLARATION D’INTÉRÊTS DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS - DÉPÔT

En respect de l’article 12 du *Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d’intérêts de l’administrateur suivant a été remplie et est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-053 :

Catherine Michaud

28 novembre 2022

**Adoption du
procès-
verbal de la
séance
ordinaire du
19 octobre
2022**

RÉSOLUTION CA-0213-22

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**Cession d’un
terrain à la
Maison des
jeunes Sac-
Ados de
Chibou-
gamau**

RÉSOLUTION CA-0214-22

CONSIDÉRANT la résolution CA-0190-22 adoptée par le conseil d’administration le 31 août 2022;

CONSIDÉRANT les exigences de conformité demandées par l’étude de notaire affectée au dossier;

CONSIDÉRANT l’article 272 de la Loi sur l’instruction publique;

CONSIDÉRANT le projet présenté par *La Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau inc.*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** que le conseil d’administration autorise le Centre de services scolaire de la Baie-James à céder le terrain correspondant au lot 6 486 313 du cadastre officiel du Québec, pour la

réalisation du futur projet de construction piloté par *La Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau inc.*

ET mandate le directeur général pour signer tous les documents relatifs à cette transaction;

ET que cette résolution abroge celle portant le numéro CA-0190-22 adoptée lors de la séance ordinaire du 31 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves – adoption

RÉSOLUTION CA-0215-22

CONSIDÉRANT que le projet de *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* a franchi toutes les étapes de consultation;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été demandée par les parties concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'adopter la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-054.

Cette politique abroge la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* adoptée le 1^{er} décembre 2021 par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James et portant le numéro de résolution CA-0114-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson

RÉSOLUTION CA-0216-22

CONSIDÉRANT l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la résolution CA-0201-22 adoptée le 19 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la réponse et les demandes du MEQ dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Baie-James doit officialiser la transaction visant l'acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson, et ce, conditionnellement à l'autorisation préalable du MEQ;

CONSIDÉRANT que cette décision doit faire l'objet d'une autorisation du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Construction Paradox inc.* est prête à consentir la vente, auprès du Centre de services scolaire de la Baie-James, de la résidence sise au 7, rue Couture à Radisson (Québec), correspondant au lot 6 218 254 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que le prix de vente a été établi à 239 285 \$ (avant les taxes);

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU**

D'autoriser l'acquisition de la résidence sise au 7, rue Couture à Radisson (Québec), correspondant au lot 6 218 254 du cadastre officiel du Québec, auprès de l'entreprise *Construction Paradox inc.* pour la somme de deux cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars (239 285 \$) avant taxes, et ce, conditionnellement à l'autorisation du MEQ;

DE mandater le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette transaction;

ET que cette résolution abroge celle portant le numéro CA-0201-22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts pour le point suivant *Octroi de contrat pour la location d'une pelle hydraulique pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James*, madame Catherine Michaud se retire des délibérations.

**Octroi de
contrat pour
la location
d'une pelle
hydraulique
pour le
Centre de
formation
profession-
nelle de la
Baie-James**

RÉSOLUTION CA-0217-22

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2023-05 – Location d'une pelle hydraulique pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 novembre 2022, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par l'équipe du Centre de formation professionnelle de la Baie-James, en collaboration avec le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction du Centre de formation professionnelle de la Baie-James et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la location d'une pelle hydraulique pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James à l'entreprise *9000-1959 Québec inc. (Machinerie St-Pierre)* de Val-d'Or, pour un montant de deux cent trente-neuf mille cinq cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-douze cents (239 524,92 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Catherine Michaud rejoint l'assemblée.

POINT 13 – RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mme Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 28 novembre 2022.

**États
financiers
2021-2022 –
acceptation**

RÉSOLUTION CA-0218-22

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s’est réuni le 28 novembre 2022 pour procéder à l’étude détaillée des états financiers du Centre de services scolaire de la Baie-James présentés par Mme Esther Levasseur, directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d’administration par Mme Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l’objet d’une autorisation par le conseil d’administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification d’accepter lesdits états financiers 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** que le Centre de services scolaire de la Baie-James entérine la recommandation du comité de vérification et accepte les états financiers 2021-2022 qui ont été audités par Mme Josée Bélanger, CPA, auditrice.

ET mandate le directeur général afin de signer les états financiers officiels à transmettre au ministère de l’Éducation, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-055.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

POINT 15 – RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 5 décembre 2022. Quelques questions sont soulevées et répondues.

**Politique
relative à la
vérification
des
antécédents
judiciaires –
amendement**

RÉSOLUTION CA-0219-22

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’amender la *Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines s’est réuni le 5 décembre 2022, pour procéder à l’analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d’administration par Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l’objet d’une autorisation par le conseil d’administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines d’amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité des ressources humaines et d'amender la *Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-056.

ET que le comité de parents soit également consulté lors de sa rencontre prévue le 30 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Politique de
prévention
du
harcèlement
psycholo-
gique et de la
violence en
milieu de
travail –
amendement**

RÉSOLUTION CA-0220-22

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique de prévention du harcèlement psychologique et de la violence en milieu de travail*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines s'est réuni le 5 décembre 2022, pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité des ressources humaines et d'amender la *Politique de prévention du harcèlement psychologique et de la violence en milieu de travail*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-057.

ET que le comité de parents soit également consulté lors de sa rencontre prévue le 30 janvier 2023.

ET d'abroger la *Politique relative au harcèlement psychologique et à la violence en milieu scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Politique en
matière de
télétravail –
adoption**

RÉSOLUTION CA-0221-22

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la *Politique en matière de télétravail*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines s'est réuni le 5 décembre 2022, pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines d'adopter ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité des ressources humaines et d'adopter la *Politique en matière de télétravail*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-058.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Évaluation
de la
direction
générale –
adoption de
la grille
d'évaluation
de la
performance
2022-2023**

RÉSOLUTION CA-0222-22

CONSIDÉRANT l'article 193.1 (4^e paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le comité des ressources humaines a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire* »;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines s'est réuni le 24 octobre ainsi que les 10 et 21 novembre 2022 pour étudier le dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration, par Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines quant à l'adoption de la grille d'évaluation de la performance proposée;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Michaud **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine la recommandation du comité des ressources humaines et adopte la grille d'évaluation de la performance de la direction générale, et ce, pour la présente année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts pour le point suivant *Demande de la Ville de Chibougamau*, madame Elizabeth Renaud se retire des délibérations.

POINT 21 – DEMANDE DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU

La présidente, Mme Jacynthe Allaire, fait le suivi de la correspondance reçue de la mairesse de la Ville de Chibougamau en lien avec la participation du Centre de services scolaire de la Baie-James à la réalisation du terrain de soccer-football synthétique.

Le directeur général, M. Michel Laplace, présente le contexte dans lequel a évolué ce dossier.

Il y a eu des échanges et discussion. Un projet de réponse est soumis aux membres du conseil d'administration.

Madame Elizabeth Renaud rejoint l'assemblée.

POINT 22 – PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022 – BILAN ET PORTRAIT DE LA RÉUSSITE

Le directeur général, M. Michel Laplace, adresse des félicitations à l'endroit de la directrice du Service de l'enseignement ainsi qu'à son équipe, pour l'excellent travail réalisé dans ce dossier.

Mme Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, présente le bilan ainsi que le portrait de la réussite du PEVR. Quelques questions sont soulevées et répondues.

L'ébauche du *Plan d'engagement vers la réussite* sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil d'administration prévue le 22 février 2023.

POINT 23 – GROUPE NEURONES NORD-DU-QUÉBEC – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Mme Bianca Tremblay, présidente du Groupe neurones Nord-du-Québec, fait un bref historique de cette instance et dépose le *Rapport annuel 2021-2022* de l'organisme.

POINT 24 – CORRESPONDANCE

La correspondance en provenance de la Fédération des centres de services scolaires du Québec est transmise aux membres, par courriel, de façon hebdomadaire.

POINT 25 – COMITÉ DE PARENTS

Mme Jessica Goulet, membre du comité de parents, fait le suivi des points traités lors des séances ordinaires du 26 octobre et du 28 novembre 2022. Elle informe les membres du conseil d'administration que le comité de parents du Centre de services scolaire de la Baie-James mettra en place une page *Facebook* dans les prochaines semaines. La présidente du conseil d'administration invite les membres à suivre cette page *Facebook*.

RÉSOLUTION CA-0223-22

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Mme Marie-Claude Brousseau, reçue au secrétariat général le 7 décembre 2022;

Démission
d'un
adminis-
trateur
(poste 11)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constater la vacance au *Poste 11 – Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines*, à compter de cette date;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration accepte la démission de Mme Marie-Claude Brousseau, effective à compter du 7 décembre 2022.

ET procède au comblement de ce poste, en vertu de l'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique, et ce, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 27 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0224-22

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 21 h 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jacynthe Allaire,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale